



Détérioration compteur d'eau

Par **patlo17**, le 15/02/2011 à 15:31

Bonjour,

La compagnie des eaux à constaté une détérioration jusqu'au compteur d'eau qui se trouve sur ma propriété de mon logement locatif, la compagnie des eaux me facture les réparations est-ce normal ? alors que la responsabilité du matériel va jusqu'au compteur? MERCI POUR VOTRE REPONSE si besoin plus de précision me contacter au 06 82 34 81 32

Par **Domil**, le 15/02/2011 à 16:51

[citation]ma propriété de mon logement locatif[/citation]
Donc vous êtes propriétaire ou locataire ?

Par **patlo17**, le 15/02/2011 à 22:50

Je suis propriétaire,
le compteur d'eau se trouve dans un regard sur le terrain devant ma maison sur la propriété la détérioration aurait été constaté par le technicien de la compagnie des eaux qui passait relever le compteur suite à ma demande avant l'arrivée du locataire, le technicien à soit disant réparer la détérioration sans nous contacter et sans faire de photos et de constat de preuve de la détérioration.